

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2022 B 17590 Numéro SIREN : 913 765 319 Nom ou dénomination : A-INFRA SERVICES SARL

Ce dépôt a été enregistré le 09/08/2023 sous le numéro de dépôt 60644

A-INFRA SERVICES SARL
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 8 CHAUSSEE DE LA MUETTE
75016 PARIS
913 765 319 RCS PARIS

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 10 MAI 2023

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2022

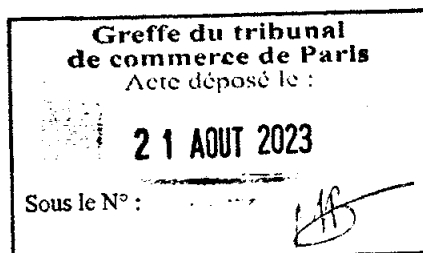
DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à **717,83 euros** de la manière suivante :

- | | |
|--|---------------------|
| - Bénéfice de l'exercice | 717,83 euros |
| - A la réserve légale | 100,00 euros |
| - Au compte « Autres Réserves » le solde de
Lequel s'élève ainsi à 617,83 euros. | 617,83 euros |

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres s'élèvent à 1 717,83 euros.

L'associé unique prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.



Certifié conforme
La Gérance

Janet Wang

A-INFRA SERVICES SARL
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 8 CHAUSSEE DE LA MUETTE
75016 PARIS
913 765 319 RCS PARIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 10 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le dix mai,
A 18 heures,

Monsieur **Fabrice HENRY**,
demeurant 8 Chaussée de la Muette 75016 PARIS,

Propriétaire de la totalité des 1 000 parts sociales de 1 euro composant le capital social de la société A-INFRA SERVICES SARL,

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant de la Société, Monsieur **Fabrice HENRY**, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022. La Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 123-16 du Code de commerce et est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 IV du Code de commerce modifié par la loi n° 2018-727 du 10 août 2018.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Reprise des engagements souscrits pour le compte de la Société avant son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'associé unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à **717,83 euros** de la manière suivante :

- | | |
|--|---------------------|
| - Bénéfice de l'exercice | 717,83 euros |
| - A la réserve légale | 100,00 euros |
| - Au compte « Autres Réserves » le solde de
Lequel s'élève ainsi à 617,83 euros. | 617,83 euros |

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres s'élèvent à 1 717,83 euros.

L'associé unique prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

TROISIEME DÉCISION

Conformément aux dispositions des articles L. 223-19 et R. 223-26 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions qui ont été conclues au cours de l'exercice écoulé en annexe au présent procès-verbal.

QUATRIEME DÉCISION

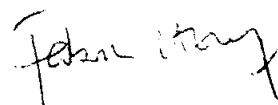
L'associé unique, conformément aux dispositions de l'article L. 210-6 du Code de commerce, prend acte qu'aucun engagement et acte n'a été souscrits en son nom préalablement à son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

CINQUIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Fabrice HENRY



A-INFRA SERVICES SARL
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 8 CHAUSSEE DE LA MUETTE
75016 PARIS
913 765 319 RCS PARIS

ANNEXE

CONVENTION PASSEE ENTRE LA SOCIETE
ET L'ASSOCIE UNIQUE

- Au cours de l'exercice écoulé prise en charge par la Société des cotisations fiscales et sociales, facultatives et obligatoires relatives à la rémunération de la gérance pour un montant de **214 186,20 euros** dont cotisations facultatives d'un montant de 11 176,20 euros.

A-INFRA SERVICES SARL
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 8 CHAUSSEE DE LA MUETTE
75016 PARIS
913 765 319 RCS PARIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 1er MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le 1er mai,
A 14 heures,

Monsieur **Fabrice HENRY**,
demeurant 8 Chaussée de la Muette 75016 PARIS,

Propriétaire de la totalité des 1 000 parts sociales de 1 euro composant le capital social de la société A-INFRA SERVICES SARL,

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

A pris la décision suivante relative à la rémunération de la gérance :

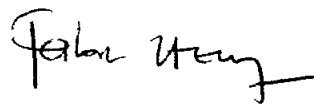
DÉCISION UNIQUE

L'associé unique fixe à compter du 1er Mai 2022 sa rémunération en qualité de gérant à une somme fixe mensuelle de 131.750,00 euros, brut.

De plus, l'associé unique décide que la société prendra en charge l'ensemble des cotisations fiscales et sociales, facultatives et obligatoires relatives à cette rémunération.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Fabrice HENRY



A-INFRA SERVICES SARL
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 8 CHAUSSEE DE LA MUETTE
75016 PARIS
913 765 319 RCS PARIS

=====

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

CERTIFIE CONFORME LE GERANT

Certifié conforme
le 24 mai 2023

Fabrice Henry

Désignation de l'entreprise : <u>SARL A-INFRA SERVICES</u>		018			
Adresse de l'entreprise <u>8 rue Chaussée de la Muette 75016 PARIS</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>11</u>			
Numéro SIRET * <u>913765319000011</u>		Néant ☐ *			
		Exercice N clos le <u>311122022</u>			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ *	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
	Fonds commercial (1)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES *	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	BI		
	TOTAL (II)	BJ	BK		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	1 217 150
		Autres créances (3)	BZ	CA	774
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	CE	
Comptes de régularisation	DIVERS	Disponibilités	CF	CG	104 879
		Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	
	TOTAL (III)	CJ	CK	1 322 804	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	1 322 804	
Rembours : (1) Dont droit au bail :		CP		(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :	

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051-SD 2023

Designation de l'entreprise		SARL A INEPA SERVICES		Néant ☐	
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 000	DA	1 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	716		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (II)	DL	1 716	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (III)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	1 056 968		
	Avances et comptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	4 537		
	Dettes fiscales et sociales	DY	259 580		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte régular.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	1 321 086		
	(V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 322 804		
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	EB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959), Écart de réévaluation libre, Réserve de réévaluation (1976),	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 321 086			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

A-INFRA SERVICES SARL
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 8 CHAUSSEE DE LA MUETTE
75016 PARIS
913 765 319 RCS PARIS

ANNEXE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 08 mois.
Il s'agit du premier exercice depuis la création de l'entreprise.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 322 803,77 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 717,83 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissement de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF**3.1 - Actif immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.2 - Etat des créances = 1 217 924 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	1 217 924	1 217 924	
TOTAL	1 217 924	1 217 924	

3.3 - Produits à recevoir par postes du bilan = 1 217 150 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	1 217 150
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	1 217 150

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 1 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice			
Titres émis ou variation du nominal	1000	1,00	1 000
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	1000	1,00	1 000

4.2 - Etat des dettes = 1 321 086 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	1 056 968	1 056 968		
Fournisseurs	4 537	4 537		
Dettes fiscales & sociales	259 580	259 580		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	1 321 086	1 321 086		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 967 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	
Dettes fiscales & sociales	967
Autres dettes	
TOTAL	967

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 1 217 150 E

Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés :	1 217 150
Clients factures a etablr	1 217 150
TOTAL	1 217 150

8.2 - Charges à payer = 967 E

Charges à payer	Montant
Dettes fiscales et sociales :	967
Prov cot gerant - tns	36 218
Etat autres charges a payer	967
TOTAL	967